



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBERT - BRESSOLLES - CRIQUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - GONNET (Suppléant) - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme Alexandra TAILLANDIER a donné procuration à M. Christian GALZIN
M. Jean-Jacques AYRAL a donné procuration à M. Thierry BARDOU
M. Thierry DAGUZAN a donné procuration à M. Thierry BARDOU

N° 2020/114

Objet : Voirie : plan de financement complémentaire du projet de réparation du « pont de la Merlinié » sur la Commune de Montdragon

Vu la délibération n°2020/72 en date du 15 septembre 2020 approuvant notamment l'attribution des travaux de réparation du « Pont de la Merlinié » à l'entreprise Pot's Constructions pour un montant de 39.875 € HT,

Vu la délibération n°2020/81 du 29 septembre 2020 approuvant le plan de financement du projet de réparation du « Pont de la Merlinié » sur la Commune de Montdragon,

Monsieur le Président fait part aux membres de l'Assemblée de travaux complémentaires qui doivent être réalisés afin de finaliser la réparation du « Pont de la Merlinié » sur la Commune de Montdragon pour un montant de 6.783 €HT par l'entreprise Pot's Constructions.

Pour cela, Monsieur le Président présente le plan de financement de ces travaux complémentaires qu'il convient de soumettre pour approbation :

CCLPA (80 %)	5.426,40 €
Commune de Montdragon (20 %)	1.356,60 €
	6.783,00 € HT

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le plan de financement complémentaire du projet de réparation du « pont de la Merlinié » sur la commune de Montdragon comme détaillé ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la Commune de Montdragon à hauteur de 20 % du montant HT par participation sur fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la réalisation des travaux complémentaires sur le « pont de la Menille » pour un montant de 6.783 € HT par l'entreprise Pot's Constructions,
- approuve le plan de financement de ces travaux comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à solliciter un fonds de concours de 1.356,60 € correspondant à 20 % du montant HT du projet à la commune de Montdragon,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Annexe Voirie 2020,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 17 décembre 2020.

Le Président,

Thierry BARDOU

